

PHOTOS



MARATHON de GARÉOULT

Vous êtes passionné de photographie ?

Venez participer au **2^{ème} marathon photographique** organisé par la Ville de Garéoult.

Muni de **votre appareil numérique** et du/des **thème(s)** que vous aurez choisi(s) le jour même, laissez parler votre créativité et partez à la recherche de **LA PHOTO** qui saura **séduire le jury** tout en (re)découvrant **Garéoult** sous un angle ludique.

Concours animé par Christophe PINATEL

INSCRIPTION SUR www.gareoult.fr & en Mairie

DIM JUILLET 19

RDV 8h30 - Hôtel de Ville

GRATUIT



Renseignements - Service culture/événementiel

04 94 72 87 08





Bulletin de participation

A retourner en Mairie, complétée et signée

MARATHON PHOTOGRAPHIQUE NUMÉRIQUE «AMATEURS»

2^{ème} édition

Dimanche 19 juillet 2020

Hôtel de Ville

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

CP : Ville :

Tel : Portable :

Adresse Mail :

Souhaite participer au Marathon Photographique de ce 19 juillet 2020 et confirme avoir pris connaissance et accepter le règlement joint.

Document à retourner accompagné du présent bulletin de participation :

- photocopie de la pièce d'identité.

Fait à le

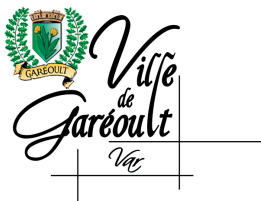
Signature :

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

N° :

Le service événementiel dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les inscriptions au Marathon photographique «Amateurs». Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service événementiel de la ville de Garéoult (83136). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



RÈGLEMENT

A conserver par le participant.

MARATHON PHOTOGRAPHIQUE NUMÉRIQUE «AMATEURS»

2^{ème} édition

Dimanche 19 juillet 2020

Hôtel de Ville

ARTICLE 1 : Organisateur

La Ville de Garéoult organise la 2^{ème} édition du Marathon Photographique Numérique réservé aux amateurs. Afin de l'appuyer sur la partie technique de la manifestation, elle a fait appel à PACA Photo Passion représenté par Christophe PINATEL.

ARTICLE 2 : Principe du Marathon Photographique Numérique

Le Marathon Photographique de la Ville de Garéoult se veut convivial et ouvert à tous. Les photographies seront réalisées sur support numérique. Les participants au Marathon devront être munis de leur propre matériel (*appareil photo, Smartphone, tablette numérique,...*). Le périmètre est celui de la commune de Garéoult. Les photos n'ayant pas d'objet avec ce périmètre ne seront pas acceptées.

ARTICLE 3 : Déroulement du Marathon Photographique Numérique

A partir de 8H30 : Accueil des Participants – Hôtel de Ville – Place de l'Eglise

Les participants devront se présenter à l'accueil de l'Hôtel de Ville, munis de leur matériel et d'une pièce d'identité pour se faire inscrire.

Après vérification de leur identité, ils recevront de la part des organisateurs leur numéro d'identification qui sera à rappeler lors du dépôt des photos.

A 9H : Lancement du Marathon photographique et annonce des 3 thèmes choisis. Chaque participant dispose de la journée pour réaliser ses photographies et en sélectionner 3 maximum par thème. Les thèmes pourront être traités dans la journée, indépendamment les uns des autres.

De 9H à 12H : Les personnes qui le souhaitent pourront bénéficier de l'appui technique et des conseils de Christophe PINATEL.

Le dimanche 19 juillet avant minuit : Les participants devront déposer leurs clichés (*3 maximum par thème*) via la plateforme WeTransfer sur le mail : marathonphoto@gareoult.fr. La taille de chaque photo devra être de qualité suffisante pour permettre un agrandissement soit 3 Mo minimum, être au format 3:2.

Pour chaque photo envoyée, le nom de fichier devra préciser le thème et le numéro d'identification du candidat correspondant.

Aucune des photographies ne devra porter le nom de son auteur ni aucun signe distinctif (*cadre, retouche, effet, etc...*) afin de préserver l'anonymat des photographes et l'impartialité des membres du jury.

Après réception des photos le jury se réunira pour délibérer. Les participants seront informés par mail des résultats courant septembre.

Toutes les photos donneront ensuite lieu à une exposition dans le Hall de l'Hôtel de Ville et seront visibles en accès libre aux jours d'ouverture de la Mairie. Les participants seront informés ultérieurement de la période d'exposition et de la date du vernissage. A l'issue de l'exposition les participants se verront remettre les tirages de leurs clichés.

Le gagnant de chaque thème verra son cliché exposé dans l'un des panneaux d'affichage situés en ville, de plus le prix du jury récompensera un participant qui se verra remettre un bon pour la prestation technique de son choix offert par PACA photo passion.

ARTICLE 4 : Participation

Le Marathon Photographique numérique de Garéoult est exclusivement réservé aux amateurs. Il est ouvert à toute personne majeure et aux mineurs sous la responsabilité d'un adulte. Les professionnels de la photographie et membres d'associations à but lucratif ne sont pas autorisés à y participer.

Le participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant la manifestation. Dans tous les cas, il sera considéré par l'organisateur comme l'auteur des images transmises.

La participation au Marathon implique l'adhésion totale des photographes aux termes et conditions du règlement.

ARTICLE 5 : Inscriptions

La participation est gratuite. L'inscription est nominative et se fera en ligne, en mairie et le jour même à partir de 8H30. Une seule inscription est possible par participant.

ARTICLE 6 : Inscriptions des mineurs

Pour des raisons de sécurité, les personnes mineures souhaitant participer au marathon devront remplir le bulletin prévu à cet effet. Le Marathon photos réservé aux enfants de 6 à 13 ans donnera lieu à une inscription via le bulletin correspondant et les jeunes participants devront avoir recueilli un accord écrit par leur tuteur légal.

ARTICLE 7 : Responsabilités des participants

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes éventuellement photographiées (*joindre l'autorisation*).

Ils reconnaissent également que pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle, une autorisation expresse et préalable auprès du titulaire de droits est exigée par la loi, notamment avant toute reproduction, représentation ou communication au public. Le cas échéant leur responsabilité pourra être engagée en cas de plainte.

Aussi, l'organisateur décline toute implication concernant le déroulement individuel du Marathon. Il n'est pas responsable des actes indépendants de sa volonté.

ARTICLE 8 : Clauses d'annulation

La Ville de Garéoult se réserve le droit d'annuler ou de reporter le Marathon Photographique en cas de mauvais temps ou de cas de force majeure. Dans ce cas, une communication via la page Facebook de la Ville @VilleGareoult83136 et le site internet www.gareoult.fr permettra d'avertir les participants.

ARTICLE 9 Propriété intellectuelle des photographes

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du Marathon Photographique de Garéoult, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant il autorise la Ville de Garéoult à utiliser ses images et ce, uniquement à des fins de promotion du Marathon ou de la Ville sur quelque support que ce soit (publications, exposition, site Internet, DVD...).

Les œuvres seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants de droits d'auteur.

ARTICLE 10 : Dépôt légal

Le règlement de la 2^{ème} édition du Marathon Photographique Numérique Amateurs de Garéoult est consultable sur le site de la ville www.gareoult.fr rubrique agenda et en mairie.